



Règlement Intérieur - AquaSport-Juniville

1. Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir la sécurité, l'hygiène et le bon déroulement des activités au sein d'AquaSport-Juniville. Il s'applique à tous les utilisateurs, qu'ils soient membres, visiteurs ou accompagnants, dès leur entrée dans l'établissement. En accédant aux installations, chaque personne accepte de se conformer aux règles.

2. Accès aux installations

2.1. Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du centre sont affichés à l'accueil et sur le site internet. AquaSport-Juniville se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités (maintenance, événements exceptionnels). L'accès en dehors des heures d'ouverture est interdit.

2.2. Accès réservé

L'accès est strictement réservé aux personnes munies d'un abonnement valide, d'un ticket d'entrée ou d'une réservation confirmée. AquaSport-Juniville se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne remplissant pas ces conditions ou adoptant un comportement inapproprié.

2.3. Mineurs

Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte dans toutes les zones, sauf dans le cadre d'activités encadrées spécifiquement pour eux. L'adulte est responsable de la sécurité de l'enfant.

3. Règles d'hygiène et de sécurité

3.1. Tenue et comportement

Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire. Les chaussures adaptées (sandales, claquettes) sont requises dans l'espace aquatique. Il est obligatoire de prendre une douche et de passer par le pédiluve avant d'entrer dans les bassins. Courir, crier, plonger sans autorisation ou adopter un comportement dangereux est interdit.

3.2. Santé et hygiène

L'accès aux bassins est interdit aux personnes souffrant de maladies contagieuses, de plaies ouvertes ou présentant un risque pour elles-mêmes ou pour autrui. L'utilisation de serviettes personnelles est obligatoire dans les espaces secs. Seule l'eau en bouteille est autorisée dans les zones humides.

4. Utilisation des installations

4.1. Équipements aquatiques

L'utilisation des équipements doit se faire en respectant les règles affichées. Le matériel de sécurité mis à disposition (bouées, brassards) doit être utilisé correctement et remis en place à la fin de la séance.

4.2. Vestiaires et casiers

Des casiers sont disponibles pour ranger les effets personnels. Il est recommandé de ne pas laisser

d'objets de valeur dans les vestiaires. AquaSport-Juniville décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Les casiers doivent être vidés après chaque séance. Les objets non réclamés seront conservés 30 jours avant élimination.

5. Activités encadrées

Les activités encadrées (cours collectifs, coaching) se déroulent sous la responsabilité des moniteurs qualifiés. Les participants doivent suivre les consignes des coachs. Le non-respect des consignes de sécurité peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

6. Respect du personnel et des autres usagers

Chaque utilisateur doit respecter le personnel et les autres usagers. Toute agression verbale ou physique, ou tout comportement inapproprié, entraînera une expulsion immédiate et définitive, sans remboursement des services non consommés.

7. Interdictions

- Fumer ou vapoter est interdit dans l'enceinte du centre.
- La consommation d'alcool ou de substances illicites est interdite.
- L'utilisation d'appareils électroniques (téléphones, tablettes) est interdite dans les zones humides et les vestiaires, sauf dans les zones spécifiquement autorisées.

8. Responsabilité

8.1. Responsabilité du centre

AquaSport-Juniville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels. Le centre ne pourra être tenu responsable des accidents résultant du non-respect des règles de sécurité.

8.2. Responsabilité des usagers

Les usagers sont responsables des dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer à eux-mêmes ou aux autres.

9. Sanctions

Le non-respect du règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement des abonnements ou services non consommés. AquaSport-Juniville se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires en cas de dégradations ou de comportements menaçants.

10. Modifications du règlement

AquaSport-Juniville se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification sera affichée à l'accueil et sur le site internet. Les usagers sont invités à consulter régulièrement ces mises à jour.

AquaSport-Juniville

contact@aquasport-juniville.fr
Dirigeant : Simon Duhant